

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFPE 47 Subvention (240.079 euros) et avenant n°1 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil « A Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » ayant son siège social 102, avenue Maurice Berteaux à Sartrouville (Yvelines), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 240.079 euros est allouée à l'association IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » (N° SIMPA 85541 - N° Dossier : 2016_01726).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et suivantes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO